

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 8
PARIS : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10
Chez DONCREL et BULLIER,
A PARIS,
Rue Fléchet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Novembre 1878.

LA CHAMBRE.

Versailles, 5 novembre.

L'impartialité nous fait un devoir de cons-
tater que rarement élection s'était offerte à
l'épreuve d'une vérification avec plus de ga-
rannies de sincérité que celle de M. Paul de
Cassagnac.

Quelques émissaires parlementaires se
sont mis en campagne, et, à force de recher-
ches, ils ont fini par découvrir que l'élection
de M. Paul de Cassagnac était entachée de
tous les vices imaginables : corruption, in-
fiduciation, fraude, affiches blanches, etc.

« Vous allez commettre une faute »,
leur avait dit M. Gambetta. Mais eux, incor-
ruptibles, avaient répondu : le devoir avant
tout. M. de Cassagnac est bonapartiste; il
doit être exécuté.

Jusqu'à présent l'exécuté n'a pas été M.
Paul de Cassagnac, mais bien le parti répu-
blicain. Il me souvient d'une farce dans la-
quelle on voit un condamné à mort pendre
le bourreau; aujourd'hui aussi le patient
s'est fait exécuter. Il y a eu des épaules ré-
publicaines marquées au fer rouge et des
flagellations de démocrates avec effusion de
sang impur.

« J'imagine que les fustigés ont dû maudire
l'entêtement de la commission d'enquête, et
rendre justice à la sagesse de M. Gambetta.
M. Marion, par exemple, aurait certaine-
ment validé des deux mains une douzaine
de Cassagnac pour éviter certaines apostro-
phes désagréables.

geait perdue, l'orateur de l'Appel au peuple
s'est donné le plaisir d'instruire le procès de
ses juges. Il a dénoncé les hypocrisies ré-
publicaines; il a montré ces farouches enne-
mis du « cléricisme » recevant l'accolade
d'un archevêque, se cachant derrière les pi-
liers d'une église pour entendre la messe,
se faisant à la fois souscripteurs de livres
pieux et de pamphlets voltairiens, donneurs
d'eau bénite dans leur village et, à Versail-
les, aboyeurs à la robe des jésuites.

Il a dévoilé les tromperies de ces exploi-
teurs du peuple, qui promettent monts et
merveilles avant l'ouverture du scrutin, et
qui, une fois élus, s'empressent d'oublier
leurs promesses et de jeter au panier leur
programme électoral.

Il a montré ces moralisateurs du suffrage
universel pratiquant la candidature officielle,
révoquant des maires, des instituteurs, des
gardes champêtres, promenant leurs can-
didats dans les carrosses préfectoraux, tri-
chant le scrutin, commettant tous les mé-
faits qu'ils reprochent à leurs adversaires.

Le Maréchal n'a pas été à l'abri des viru-
lentes invectives du député bonapartiste.
Pauvre Maréchal ! Pas une seule voix ne s'est
élevée soit à droite, soit à gauche, pour pren-
dre sa défense. Puis est venu le tour de M.
Lepère, de M. Jean David, de M. Deschanel,
de M. Crozet-Fourneyron, le rapporteur de
la commission d'enquête. M. Marion et de
Douville-Maillefeu, s'étant permis d'inter-
rompre, se sont vu rappeler, l'un son expul-
sion du Corps législatif, et l'autre son titre
d'aspirant à la candidature officielle sous
l'Empire.

Il n'est pas jusqu'à cet infortuné M. Bon-
net-Duverdier qui n'ait senti les atteintes de
M. Paul de Cassagnac; mais du moins le
député du Rhône a reçu les horions sans
proférer une parole, avec le stoïcisme du ra-
dical qui se moque d'être battu pourvu qu'il
soit payé.

M. Paul de Cassagnac a été cruel; c'était
son droit, c'était même son devoir; mais il
est fâcheux que sa cruauté n'ait point su se
manifester sous une forme parfaitement pa-
rlementaire. Certes, je conviens que la ma-

rité n'a pas le droit de se montrer bien diffi-
cile sur la question des convenances; elle a
été traitée selon ses mérites; mais la politesse
n'a-t-elle pas aussi ses exigences ?

Les gauches avaient résolu de répondre
aux provocations du député bonapartiste par
un silence dédaigneux. Elles n'ont tenu qu'à
moitié leur résolution. Toutefois, la séance
n'a pas été aussi tumultueuse que les ama-
teurs de tapage avaient pu l'espérer; il y a
eu de nombreuses interruptions, quelques
hurlements de douleur, quelques tempêtes
d'éclats de rire simulant l'ironie, mais pas
de violents tumultes. Détaillé à noter : on ne
s'est pas montré le poing. Evidemment le
Parlement est en progrès.

Aujourd'hui jeudi, M. Paul de Cassagnac
terminera son discours ou plutôt ses dis-
cours, car il y en a bien un demi-douzaine
dans un seul. M. Crozet-Fourneyron répon-
dra et aussi, dit-on, M. Floquet. Puis vien-
dra une réplique de M. Paul de Cassagnac
et, en fin de compte, le jugement dont il est
facile de prévoir le résultat. M. Marion sera
vengé.

Chronique générale.

On a eu à Versailles la singulière idée de
proposer M. Grévy, le président de la Cham-
bre, pour un des trois sièges inamovibles au
Sénat.

Des sénateurs de la gauche prétendaient
que M. Grévy quitterait très-volontiers le
fauteuil présidentiel qu'il occupe aujourd'hui
pour un siège sénatorial inamovible. On
donnait à cela des raisons tellement plausi-
bles que nous avons cru devoir faire mention
de cette étrange candidature.

On citait même ce mot tout récent de M.
Grévy : « La Chambre se dépopularise. »

M. de Marcère, pour s'assurer que les
préfets ont regagné leurs départements, com-
me il leur en a donné l'ordre par une ré-

cente circulaire, leur fait envoyer des dépê-
ches télégraphiques auxquelles eux seuls
peuvent répondre. Et voici d'où vient cette
bonne précaution : c'est que, la semaine der-
nière, M. de Marcère, se promenant sur les
boulevards avec M. Anatole Delaforge, ren-
contra successivement trois préfets qui, sans
congé régulier, se trouvaient à Paris, malgré
les prescriptions ministérielles.

Le Livre jaune distribué aux députés con-
tient une lettre du pape Léon XIII remer-
ciant M. Waddington de son attitude dans la
question des Saints-Lieux devant le traité de
Berlin.

Nos ministres ont été très-impressionnés
de l'invalidation de M. Leroux par la Cham-
bre, d'autant plus qu'un des membres du
cabinet qui s'intéressait fort à M. Leroux
avait reçu le matin, d'un des chefs de la gau-
che, l'assurance formelle que le député de
Fontenay-le-Comte serait validé. Les gau-
ches ne tiennent pas à faire plaisir aux mi-
nistres.

On s'occupe du journal que M. Charles
Simon va créer à Lille pour combattre spé-
cialement la politique de M. Gambetta. Il
paraît que, sous le couvert de son fils, c'est
M. Jules Simon qui, en réalité, dirigera cette
feuille avec l'âpreté douceuse qui le carac-
térise.

Le Daily News avait annoncé l'envoi, par
M. Waddington, d'une note aux puissances,
demandant que la Porte exécute la clause
du traité de Berlin relativement à la recti-
fication des frontières de la Grèce. Informa-
tions prises, on dément en haut lieu l'envoi
et l'existence de cette note.

Au dernier conseil des ministres, on s'est
occupé d'un nouveau mouvement préfecto-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PUPILLE DE SALOMON

Mlle MARTHE LACHÈSE

(GAMILLE DE GÉRANS)

(Suite.)

Le matelot but un peu de la potion que lui pré-
sentait le jeune homme, et quand il eut repris la
force de parler encore, il dit :

« Pendant que j'étais là, assis dans un coin,
je vis lord Harry se pencher, il avait l'air de cher-
cher quelqu'un. Il finit par m'apercevoir, et, venant
à moi : « Où donc te cachais-tu ? me dit-il. Que
fais-tu là ? »

Il semblait hésiter, puis, tout à coup :

« Où est ton butin ? » me demanda-t-il.

« Le voici, » lui dis-je avec dégoût. Il regarda

La Pupille de Salomon, en vente à Saumur, chez Dézé,
libraire, rue Saint-Jean, et chez Milton, libraire, rue
d'Orléans. — Prix : 3 francs.

attentivement ce que j'avais enlevé au mort. Quand
il trouva les papiers renfermés dans le portefeuille
du Français, je le vis faire un geste de triomphe et
je l'entendis murmurer : « C'était bien lui, j'avais
bien calculé. » Il divisa alors les papiers, en re-
plaça quelques-uns dans le portefeuille, et, me
montrant les autres qu'il tenait dans sa main : « Je
garde ceux-ci, me dit-il, tu ne saurais même pas
les lire, je te donnerai en place mon beau vête-
ment de drap. » Je ne répondis rien. Je pensais
bien qu'il ne cherchait pas si avidement des choses
indifférentes; mais que m'importait qu'il me prit
de l'or ? il m'avait pris le repos de ma vie entière.
Le lendemain, il me dit : « Je vais regagner l'An-
gletterre, je ne veux plus naviguer. — Vous faites
bien, lui répondis-je, vous êtes riche maintenant. »

Il comprit que je l'avais deviné. Je le vis froncer
les sourcils, puis il me dit brusquement : « Veux-tu
venir avec moi ? Tu seras mon serviteur, tu ne
manqueras de rien. Puisque ce métier-ci ne paraît
pas te plaire, je t'en propose un plus facile. J'aurai
soin de toi. »

Je me demandai un instant si j'allais accepter ses
offres ou me servir une seconde fois du poignard
qu'il m'avait donné. Mais il ne me restait pas même
le courage de me venger. Que serais-je devenu sur
la terre ? Devant lord Harry je n'avais pas à rougir
de mon crime, ni à craindre qu'il le devinât. Je dis :
« Me jurez-vous que vous n'attaquerez plus ? » Il

haussa les épaules. « J'ai vendu mes pouvoirs au
second, me dit-il. Il s'en va au Brésil et moi en
Angletterre. »

« Je vous suivrai, » répondis-je alors. C'est de
la sorte que je lui fus attaché... O mon cher
maître ! comment vous dire ce que j'ai éprouvé
quand, devant moi, fut apporté ce corps raidi,
quand je vis qu'au fond d'une misérable rivière,
frappé d'une mort imprévue, foudroyante, avait
péri celui qui se raillait de la justice éternelle
jusque devant les fureurs de la mer. Il n'avait pas
regretté ses crimes : chaque jour, au contraire, il
s'applaudissait d'être arrivé si promptement à son
but. Et il n'entraît que pour être enseveli dans ce
domaine acquis au prix du sang ! Il me semblait
que, de sa tombe, il me criait toujours : « Je sais
maintenant ce que c'est que d'être un damné. A
toi, bientôt, de l'apprendre. »

Votre père fut bon. Il eut pitié de moi, sans
connaître ma vraie souffrance. Il voulut me ren-
voyer dans mon pays. Moi, reparaitre devant les
miens ! J'avais encore ma vieille mère. Elle aurait
lu sur mon front que son fils était un assassin !
Voilà comment votre maison servit de refuge à un
misérable...

« Oh ! James, s'écria Walter, tu ne fus que le
serviteur, le bras trop docile ! Honte et douleur sur
celui qui fut le maître ! Il te laissa, dis-tu, un por-
tefeuille. Qu'en as-tu fait ? »

« Il est là, dit James Stroom en étendant la
main vers ses vêtements. Jamais il ne m'a quitté.
Je craignais que votre oncle ne fit disparaître avec
lui la seule preuve de ses crimes. Et je ne sais
pourquoi, en outre, j'éprouvais comme une joie
douloureuse de le garder sur ma poitrine, accusa-
teur constant qui me disait, ainsi que ma cons-
cience : Souviens-toi ! »

Depuis que lord Harry n'est plus, j'ai essayé
de me soustraire à cette impression. J'ai saisi plu-
sieurs fois le portefeuille pour le jeter dans les
flammes : je n'ai pu. Il me semblait que c'était
offenser ma victime et que son regard me criait :
« N'aneantis pas tout ce qui reste de moi !... »

Walter fouillait la vareuse indiquée. Il sentit un
corps étranger caché sous l'épaisse étoffe. Il prit
un couteau, fendit le vêtement : un portefeuille de
cuir usé, maculé, se laissa voir. Le jeune homme
le dégagea et l'ouvrit. Deux petites miniatures et
une dizaine de lettres s'en échappèrent. Quelques-
unes portaient des taches brunes.

« C'est du sang ! gémit le matelot.

Mais Walter ne l'écoutait plus. Il regardait un
des portraits : il lisait les lettres, il lisait encore...
une étrange lumière se faisait devant ses yeux. En-
fin, quand il fut sûr, bien sûr, il fléchit les genoux
et ne dit qu'un mot :

« O Providence ! »

(A suivre.)

ral qui a été renvoyé à la semaine prochaine. M. Dufaure a sommé à la signature du Maréchal la nomination de M. Teissier de Bort comme chevalier de la Légion d'Honneur, pour services exceptionnels.

En outre, le conseil a décidé de demander cent décorations de plus pour les exposants étrangers.

D'après des renseignements que nous avons lieu de tenir exacts, un des principaux organes bonapartistes de Paris changera de ligne politique et deviendra l'organe du prince Napoléon.

ENTRETIEN DU MARÉCHAL-PRÉSIDENT AVEC S. A. LE PRINCE DE GALLES.

Il se fait un grand bruit, dans le monde diplomatique, au sujet d'une conversation politique qui a eu lieu entre le maréchal de Mac-Mahon et le prince de Galles.

Les *Tablettes d'un Spectateur* disent à ce sujet :

« Nous tenons de source autorisée la version qu'on va lire, et nous n'hésitons pas à déclarer que toute autre version doit être considérée comme inexacte.

Le Maréchal revenait, ces jours-ci, de la chasse de campagne, avec le prince de Galles. L'intérêt des conversations cynégétiques épuisé, il fut question quelque peu de politique. Le prince de Galles, par ses discrètes, gracieuses, mais pénétrantes observations, eut le mérite de mettre le Maréchal en verve, chose rare, et M. le Président de la République, devenu presque loquace, donna à S. A. R. le plan complet de l'état actuel de la politique gouvernementale. Voici les points principaux de ce programme :

« 1^o M. Gambetta et ses amis des gauches ne donnent l'assurance d'une discussion du budget sans incident : le budget sera voté entier, sans douzièmes provisoires, ce qui est un détestable système, et le budget sera voté avant le renouvellement du Sénat ;

« 2^o De mon côté, je crois pouvoir promettre que personne autour de moi, de près ni de loin, ne s'autorisera de mon nom pour engager quoi que ce soit qui puisse être ou annoncer une mesure quelconque de réaction. »

« Au fond, — a ajouté le Maréchal avec quelque animation — « on s'est beaucoup mépris sur mon compte ; jamais je n'ai songé à sortir de la Constitution. A un certain moment, au 16 mai, j'ai cru devoir insister sur ce point : j'ai cru devoir demander au pays s'il entendait aller du côté où les gauches nouvelles le faisaient pencher. Le pays a répondu oui. Je me tiens pour averti : il était constitutionnel de faire ce que j'ai fait ; mais aussi la Constitution veut que je me tienne là où le veut la nation. C'est ce que je fais, prince, et Votre Altesse, qui est du pays parlementaire par excellence, ne saurait, je pense, me désapprouver. »

« — Non, certainement, » a répondu le prince en riant, « c'est on ne peut plus correct. »

La conversation s'est ainsi continuée. Des bruits divers que le prince de Galles a pu rappeler le soir, dans une réunion d'intimes, il résulte encore que le Maréchal tient pour son programme propre le discours prononcé par lui à la distribution des récompenses ; qu'il a la promesse et l'espoir de l'abandon de toute poursuite contre les partisans et fauteurs divers de la politique du 16 mai, et qu'il considère la situation comme parfaitement rassurée. »

Le gouvernement a l'intention de déposer très-prochainement sur le bureau des Chambres un projet de loi tendant à modifier la loi du 30 mai 1854 sur la police du roulage et des messageries publiques.

On sait que l'article 15 de cette loi charge spécialement les conducteurs, agents-voyers et autres employés du service des ponts-et-chaussées de constater les contraventions et délits prévus par elle. Désormais, les sous-officiers de gendarmerie, y compris le grade d'adjudant, pourront procéder aux mêmes constatations et auront droit au tiers de l'amende qui sera prononcée contre les délinquants.

Le gouvernement espère ainsi mettre un terme aux contraventions de plus en plus

fréquentes que commettent journellement les conducteurs de voitures. (Le Temps.)

On vient de distribuer à la Chambre des députés la proposition de loi sur l'enseignement secondaire des jeunes filles, présenté par M. Camille Sée. Le député de la Seine propose de fonder à Bordeaux, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Paris, Nantes, Reims et Rouen, des établissements destinés exclusivement à l'enseignement secondaire des filles.

Le programme comprendrait des notions d'histoire littéraire et de littérature, la philosophie, l'histoire nationale, l'économie domestique, une langue vivante et des notions de droit usuel.

Des bourses fondées par l'Etat, le département et les communes, seraient données au concours.

LA LOTERIE NATIONALE.

Les feuilles républicaines se montrent très-irritées de l'extension qu'on donne à la fameuse loterie dite nationale.

L'événement est effrayé des conséquences que cette spéculation aura pour les ouvriers :

A chaque nouveau million, une note officielle avertit le public que ce sera le dernier. Encore un million pour finir ! Et les millions succèdent aux millions ! Et les cerveaux s'exaltent ! et les yeux s'allument autour du surtout de table d'Odol ! Gagner cette argenterie, l'emporter, la vendre ! Cent vingt-cinq mille francs dans un tour de roue comme sur un coup de dé ! Quelle perspective !

Toutes les économies des pauvres gens passent dans cette loterie. Je sais des malheureux qui se privent de pain pour acheter vingt sous d'espoir. Et que contient-elle, cette espérance en papier ? La possibilité de l'enrichissement sans le travail.

Le bourgeois qui passe à travers les galeries de l'Exposition sourit à un meuble élégant, à un cabinet italien, à un pouff de soie, à un vase de faïence, à une coupe de cristal, et se dit :

— Mais cela ferait bien dans un coin de mon salon, ou sur mon étagère, ou dans ma vitrine !

Mais le peuple, le paysan, l'ouvrier, le pauvre, ne s'arrête qu'au gros lot scintillant qui allume en lui les convoitises. Tout ce tas d'argent qui sera gagné par un seul ! Ce bonheur métallisé, ces jouissances matérialisées, qui deviendront la proie d'un favori du sort !

Ah ! comme l'outil semblera dur, avant deux mois, à ceux qui auront fait ces songes d'argent et d'or ! Au fond des cabanons, combien de malheureux s'agitent en tendant les bras vers cette chimère envolée, ce fantôme ironique : le gros lot !

Il est temps que les organisateurs de la loterie s'arrêtent dans ce débordement de millions dont ils inondent le marché ! L'Exposition est finie. Il ne s'agit plus de payer gratuitement l'entrée aux ouvriers, puisque les portes vont fermer. Il ne s'agit pas davantage d'encourager l'art et l'industrie par l'achat de tableaux ou d'objets qui trouveront ailleurs leur débouché naturel.

Qui sait d'ailleurs si tout cet argent coulant vers un seul point, la loterie, ne fera pas la fin d'année moins bonne pour tous les petits commerçants qui vivent des étrennes ?

Que de gens se passeront de bas de laine parce qu'ils auront acheté des billets de la loterie !

La loterie, c'est une tirelire à fonds perdus.

La *Marseillaise* n'est pas moins sévère pour cette entreprise qui a évidemment valu à M. Dietz-Monnin, son inventeur, la croix d'officier de la Légion d'Honneur.

Tous les journaux républicains, dit la *Marseillaise*, d'accord pour soutenir les efforts du gouvernement des artistes, des industriels et des ouvriers, en vue de faire réussir, malgré les obstacles matériels et les manœuvres de parti, l'Exposition universelle, se retrouvent aujourd'hui dans la même unanimité si rare et si puissante, quand elle se rencontre pour blâmer l'abus de cette entreprise hâsardeuse et mesquine de la loterie greffée sur l'œuvre nationale de l'Exposition.

Demandez — ajoute la feuille républicaine — demandez à l'ouvrier qui vient de prélever sur son salaire vingt sous pour un billet, s'il s'est précipité de couvrir les frais des exposants ou de faciliter la visite des merveilles du Champ-de-Mars et du Trocadéro à ses camarades moins aisés. Allons donc ! s'il est franc, il vous répondra qu'il a surtout pensé à cette rivière de diamants dont il a lu la description sur le journal, et qu'il peut gagner

tout comme un autre ! Voilà la plaie, voilà le virus du jeu qui circule et se propage si rapidement. Toute loterie est un piège d'autant plus dangereux que dès qu'il est tendu la victime court d'elle-même s'y précipiter, se lamentant si elle arrive trop tard ou si d'autres l'ont obstrué avant elle.

Les billets de loterie donnent lieu, du reste, à des spéculations de toute nature ; on les négocie, parait-il, à la Bourse :

Oui, dit la *Patrie*, ils sont négociés, cotés au comptant ou à terme, selon le désir du preneur. De plus, ces billets font prime, une prime que certains optimistes vont jusqu'à prétendre devoir être troublée au jour, encore indéterminé d'ailleurs, où le gouvernement, par l'intermédiaire du ministre compétent, annoncera la clôture de l'émission publique.

Aussi — chose vraiment curieuse à constater — maint spéculateur avisé vend-il en ce moment du 3 0/0 amortissable pour employer le produit de sa vente à l'acquisition de quelqu'un de ces numéros enchanteurs, grâce auquel il espère gagner six manches de parapluies, douze tire-bouchons, ou bien un... irrigateur en porcelaine de Sèvres.

De pareilles spéculations et de semblables agiotages sont-ils licites ? Le gouvernement dit oui, mais la raison, unie au droit et à la jurisprudence, dit nettement non.

Ah ! si le législateur de 1836 pouvait être consulté, comme il s'étonnerait et comme il s'indignerait de l'abus qui est fait aujourd'hui de sa loi si utile et si morale du 21 mai !

Quelle assimilation, en effet, y a-t-il lieu d'établir entre cette vaste loterie de dix à douze millions, organisée par les ministres actuels, et ces loteries modestes de quelques centaines de francs tolérées pour encourager un artiste méritant ou soulager quelques infortunes ?

Etranger.

On dit que lord Odo Russell, qui vient d'être renvoyé à Berlin, a pour mission d'obtenir du gouvernement allemand la faculté pour l'Angleterre d'intervenir directement en Orient. Si l'on peut amener M. de Bismark à tolérer cette intervention, sous prétexte d'assurer l'exécution du traité de Berlin, qui est l'œuvre du prince chancelier, les troupes anglaises débarqueront à Constantinople.

Le cabinet de Saint-James aurait travaillé depuis assez longtemps à se concilier M. de Bismark ; et ce serait en vue de ces combinaisons qu'il aurait amené le duc de Cumberland à consentir un *modus vivendi* devant faire disparaître la question d'hérédité hanovrienne.

Le rapprochement entre les gouvernements russe et allemand, qui n'ont, du reste, jamais été en froid, comme on l'a dit, est de plus en plus complet et étroit. En cas de nouveau conflit européen, une action commune des deux puissances serait inévitable, et c'est cette certitude qui explique l'attitude actuelle de la Russie en Orient.

Une dépêche de Londres, 4 novembre, reçue de Péra par le *Daily Telegraph*, est ainsi conçue :

« Les Russes se sont emparés d'une quantité considérable de canons à Widdin, malgré les stipulations du traité de Berlin. »

« La Porte a formellement protesté. »

On écrit de Bucharest, 5 novembre : « Dans les cercles diplomatiques, on croit connaître l'existence d'un traité secret tout récemment conclu entre la Roumanie et la Russie, relatif aux questions qui se rattachent au passage des troupes russes sur le territoire roumain. »

De Berlin, on écrit que l'ambassadeur de France à Berlin aurait déclaré à un personnage politique important que la nouvelle relative à une entente de la France et de l'Angleterre pour une action collective en Orient était dénuée de fondement.

Chronique militaire.

La taille des militaires de la gendarmerie.

Le 27 octobre 1878, le ministre de la guerre a adressé à MM. les chefs de légion de gendarmerie la circulaire suivante, au sujet de la taille des militaires de la gendarmerie :

« Une décision présidentielle du 21 octobre courant a abaissé uniformément à 1^m 66, sans aucune tolérance, le minimum de la taille exigée pour la gendarmerie à cheval et à pied.

Un assez grand nombre de vacances existant actuellement dans l'arme, je désire que vous fassiez rechercher parmi les anciens militaires domiciliés dans la circonscription de votre légion, et notamment ceux ayant appartenu à des corps de troupes à cheval, les hommes ayant au moins 1^m 66, qui, désirant entrer dans la gendarmerie et réunissant d'ailleurs les autres conditions d'aptitude, n'avaient pu concourir pour cette arme, en raison du minimum de taille exigé jusqu'à présent.

Les commandants de compagnie établiront immédiatement des propositions en faveur de ces anciens militaires et me les transmettront sans délai. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

On sait qu'un recensement général des chevaux, juments, mulets et mules de tout âge doit avoir lieu tous les ans, avant le 16 janvier, dans chaque commune, sur la déclaration obligatoire des propriétaires, et, au besoin, d'office par les soins des maires.

Conformément à ces prescriptions de la loi, MM. les maires publieront, dans les premiers jours de décembre prochain, un avertissement informant les propriétaires qu'ils doivent se présenter à la mairie de leur commune avant le 1^{er} janvier 1879, pour faire la déclaration de tous les chevaux, juments, mulets et mules qui sont en leur possession, sans aucune distinction ni exclusion, et en indiquer l'âge et le signalement.

Nos députés. — Scrutin du 4 novembre, sur la validation de l'élection de M. Alfred Leroux, repoussée par 302 voix contre 148.

Ont voté pour la validation : MM. Berger, Durfort de Civrac, Janvier de la Motte, comte de Maillé, de Soland ;

Ont voté contre : MM. Benoist et Maillé.

DÉPÔT DE REMONTE D'ANGERS.

Le Comité d'achat du Dépôt de Remonte d'Angers procédera, dans les localités ci-après, aux achats de chevaux de selle, de 3 ans 1/2 à 8 ans, et de chevaux de trait, de 4 à 8 ans :

Longué, le lundi 25 novembre, à 9 heures.

Saint-Clément-des-Levées, le même jour, à 11 heures 1/2.

Doué, le mardi 26 novembre, à 9 heures 1/2.

Vihiers, le mercredi 27 novembre, à 9 heures.

Chemillé, le jeudi 28 novembre, à 9 heures.

Cholet, le vendredi 29 novembre, à 9 heures.

Et au dépôt à Angers, à 9 heures du matin, les 4, 5, 7, 9, 11, 12, 14, 16 et 18 novembre.

Mouvement du personnel de l'enseignement primaire dans l'arrondissement de Saumur.

Sont nommés :

A Martigné-Briand : M. Etourneau, instituteur à Vivy, en remplacement de M. Gauthier, nommé à Montrevaux.

A Vivy : M. Leblanc, instituteur à Segré, en remplacement de M. Etourneau.

A Epieds : M. Bernier, instituteur à Thoirigné, en remplacement de M. Raimbault, nommé à Volandry.

M. Richomme, instituteur adjoint à Saumur, a été nommé instituteur à Cornillé.

Sont également nommées institutrices dans les localités ci-après, savoir :

A Epieds : M^{me} Bernier, institutrice à Thoirigné, en remplacement de M^{me} Raimbault.

A Cléré : M^{me} Uzureau, de la congrégation de la Salle-de-Vihiers, en remplacement d'un frère du même ordre.

A Saint-Clément-des-Levées : M^{me} Renaud, de Sainte-Anne de Saumur, en remplacement d'une sœur du même ordre.

A Saint-Georges-Châtelais : M^{me} Jolivet, de la congrégation de la Providence de la Pommeraye, en remplacement d'une sœur du même ordre.

A Saint-Georges-des-Sept-Voies : M^{me} Laure, de la congrégation de la Providence

